

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE BOBOYE
COMMUNE URBAINE DE BIRNI N'GAOURE

PROCES VERBAL DE LA 3^{ème} SESSION
ordinaire de l'année 2023

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-trois ; du Mardi vingt-quatre au vendredi vingt-sept du mois d'octobre s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune Urbaine de Birni N'Gaouré pour la troisième session ordinaire de l'année.

La Session s'est tenue dans la salle habituelle des délibérations de la Mairie sous la présidence de **Mme Seyni Ramatou Abdou**, Présidente du Conseil Municipal.

Avant le début des travaux, le secrétaire de séance par appel nominatif a vérifié la présence des conseillers municipaux.

Etaient présents les conseillers suivants :

N°	NOMS	PRENOMS	FONCTION	PROVENANCE
1	Monsieur Hamidou	Adamou	élu	Kourfaré
2	Monsieur Amadou Toudjani	Kisso	élu	Korankassa Zarma
3	Monsieur Ali	Hama	élu	Doubidana Ali
4	Monsieur Mamane	Amadou	élu	Birni N'gaouré
5	Monsieur Hima	Seyni	élu	Karra
6	Monsieur Oumarou	Adamou	élu	Donoudibi Zarma
7	Madame Seyni Ramatou	Abdou B	élue	Donoudibi Peulh
8	Monsieur Hama	Siddo	élu	Silanké
9	Monsieur Nouhou	Yahaya	élu	Birni
10	Madame Oumou	Adamou	élue	Karra
11	Monsieur Yayé	Idé	élu	Doaloga Zarma
12	Madame Aissatou	Saidou	élue	Tchegawa
13	Monsieur Saidou	Amadou	élu	Tomba ballé
14	Haoua	Kosseyti	élue	Sakirey Zarma

Etaient absents les conseillers suivants :

N°	NOMS	PRENOMS	FONCTION	PROVENANCE
1	Madame Ramatou	Soumana	élue	Birni N'gaouré
2	Monsieur Djafarou	Amadou	élu	Tamkala Gorko

Les conseillers absents ayant une excuse

N°	NOMS	PRENOMS	FONCTION	PROVENANCE
1	NEANT			

Les membres de droit ayant donné mandat :

N°	NOMS	PRENOMS	FONCTION
1	NEANT		

Etaient présents membres de droit :

<u>N°</u>	<u>NOMS</u>	<u>PRENOMS</u>	<u>FONCTION</u>	<u>PROVEANCE</u>
1	Daouda	Soumana	Représentant chef de canton	Birni N’Gaouré

Le quorum étant atteint comme l’atteste la liste nominative des conseillers présents. IL faut noter la présence du nouveau Préfet ; le Secrétaire General de la Préfecture de Boboye, les représentants des chefs services techniques départementaux et les forces de défense et de sécurité lors de l’ouverture de cette troisième session ordinaire dite aussi budgétaire.

C’est devant ces invités que la Présidente du conseil a pris la parole pour prononcer son discours d’ouverture. Dans son mot ; elle a tout rendu grâce au seigneur qui nous a donné la santé pour se retrouver dans cette salle.

Elle a tenu à rappeler aux conseillers que suite aux évènements du 26 juillet 2023 ; les activités des partis politiques ont été interdites, tout conseiller ici n’agit pas au nom d’un parti politique mais citoyen ayant la robe de conseiller municipal. Dans son discours une mention spéciale été faite aux services techniques départementaux tout comme communaux qui assistent l’exécutif dans ses multiples tâches pour le développement de la commune.

Enfin, la Présidente du conseil municipal a attiré l’attention des chefs des villages sur la décente des animaux en transhumance. En effet notre commune set une zone de passage des animaux et sans vigilance, cette décente est source de conflits entre agriculteurs et éleveurs. Il faut surtout être impartial dans le règlement des litiges et associer tous les membres des commissions foncières.

A la fin de son mot ; la parole a été donnée au nouveau Préfet du département de Boboye. Pour lui, cette ouverture de la session revêt plusieurs cachets.

Profité pour remercier la population de Birni N’Gaouré pour l’accueil chaleureux et connaître certains visages c’est-à-dire les conseillers, les chefs des villages et les leaders.

Il a aussi souligné la suspension des activités des partis politiques et que personne ne hasarde dans cette aventure. A la fin de son mot, il a repris les phrases de la Présidente du conseil municipal sur la décente des animaux qui est un véritable problème pour le département en entier. Selon le Préfet, malgré la vigilance des chefs des villages il y avait eu bagarre dans le village de Yéda , commune rurale de koygolo qui s’est soldée très malheureusement par la mort de trois innocents, vint une cases brûlées.

Le Préfet a aussi mentionné quelques raisons qui sont à la base des situations, entre autre le non-respect par les agriculteurs et éleveurs de la date prévue pour la libération des champs. Une sensibilisation doit être faite dans ce sens par tous les acteurs.

Pour finir Il a invité tous les acteurs à apporter leurs contributions dans cette sensibilisation pour éviter ce genre de situation. Déjà au niveau de la Préfecture nous avons fait des missions dans les communes rurales de Kiota et Koygolo.

La Présidente a profité de cette ouverture pour présenter certains acteurs (les conseillers et chefs des villages) au Préfet pour faire ample connaissance.

A la fin de cette présentation des acteurs une pause a été prise pour permettre aux invités de se retirer.

Les travaux ont repris avec l'amendement de l'ordre initial qui s'articule autour des points suivants :

- 1° Examen et adoption du PV de la session précédente ;
- 2° - Remise des bulletins d'impôts de l'exercice 2023 aux chefs des villages et quartiers;
 - Témoignage de satisfaction aux chefs des villages qui se sont distingués dans la mobilisation des ressources ;
- 3° Examen et adoption du Budget 2024;
- 4° Situation de la campagne Agro-sylvo pastorale ;
- 5° Les activités intersession.

Les conseillers ont pris la parole pour apprécier les points inscrits à l'ordre du jour de cette troisième session ordinaire. Dans les débats il est ressorti la nécessité de connaître la situation de la rentrée scolaire ou globalement celle de l'éducation.

Ainsi l'ordre du jour débattu au cours de ces quatre jours de travaux se présente comme suit :

- 1° Examen et adoption du PV de la session précédente ;
- 2° - Remise des bulletins d'impôts de l'exercice 2023 aux chefs des villages et quartiers;
 - Témoignage de satisfaction aux chefs des villages qui se sont distingués dans la mobilisation des ressources ;
- 3° Examen et adoption du Budget 2024;
- 4° Situation de la campagne Agro-sylvo pastorale ;
- 5° La situation de l'éducation dans la commune
- 6° Les activités intersession.

Du point 1 : **Examen et adoption du PV de la session précédente**

Il faut rappeler que cette inscription est une exigence du code général des collectivités territoriales (CGCT). Le contenu du procès-verbal de la dernière session doit passer au crible de la raison par les conseillers pour s'assurer de sa fidélité.

C'est le secrétaire General qui a donné lecture du contenu, suivi attentivement par les membres du conseil communal. Après sa lecture les conseillers ont pris la parole pour apporter des corrections de fonds, surtout au niveau des détails des points inscrits à l'ordre du jour. En plus dans des coquilles dans certaines phrases d'autres expressions doivent être reprises pour bien situer le contexte.

Le secrétaire General ayant noté les remarques à chaque intervention a promis d'apporter les corrections. Ainsi sous réserve de correction le PV de la session précédente a été adopté par le conseil municipal.

Du point 2 : **-Remise des bulletins d'impôts de l'exercice 2023 aux chefs des villages et quartiers:**

- **Témoignage de satisfaction aux chefs des villages qui se sont distingués dans la mobilisation des ressources ;**

La décentralisation ne peut avoir de sens véritable que si les communes font montre d'une grande capacité à prendre en charge les préoccupations des populations. Cette capacité n'est possible que si les communes arrivent à faire une mobilisation conséquente des recettes. Cette faible mobilisation des ressources internes de la commune constitue un véritable frein au développement et entrave la réalisation toutes les programmations faites dans le budget. C'est pour pallier à cette situation que la commune a pensé remettre d'une manière officielle les bulletins et de faire des remises de témoignage aux chefs des villages qui se sont distingués dans le recouvrement de la Taxe municipale. Cette manière de faire peut créer une émulation entre les chefs des villages.

Devant tous les invités, le receveur municipal a appelé les chefs des villages pour les remettre les bulletins d'impôt. Après cette séance de remise la Présidente a pris la parole pour expliquer les raisons profondes qui ont conduit la commune à décerner des témoignages aux chefs des villages. Le témoignage portant le nom du chef de village est accompagné d'un portable. En tout vingt chefs des villages ont reçu ce témoignage officiel de satisfaction. Enfin le Maire informé les chefs des villages du démarrage très prochain du recensement administratif. Les agents recenseurs sont déjà formés et seront répartis dans les villages.

Du pont 3 : **Examen et Adoption du Budget 2024**

Le budget, rappelons-le, est une autorisation de dépenses et de recettes donnée par le conseil municipal au maire. Son exécution suppose que les ressources prévues soient effectivement mobilisées

C'est ces raisons que les prévisions des ressources doivent être réalistes, sincères et exhaustives car les surestimer peut conduire la commune à gonfler artificiellement ses dépenses avec le risque d'exécuter à terme un budget en déficit. En plus de ce rappel fait par le Secrétaire Municipal, il a aussi donné les différentes articulations du Budget des collectivités territoriales.

En effet, le budget des collectivités territoriales comprend deux grandes parties qui sont le Titre I (Budget ordinaire ou fonctionnement) , et le Titre de II (Budget d'investissement). Chaque dispose de ses propres recettes et dépenses. Il faut seulement noter que les recettes du Titre I doivent diviser en deux : 55% pour les prévisions des dépenses du budget de fonctionnement et les 45 % versés aux recettes du Titre II pour servir d'investissement.

Après ces explications, le Secrétaire a détaillé chapitre par chapitre, les prévisions des recettes du Budget 2024 en comparaison avec celles de 2023 et des entrées de l'exercice. Il a aussi expliqué en plus de ces comparaisons, dans le souci d'être plus réaliste des moyennes des entrées de trois derniers sont faits pour certaines recettes. Pour d'autres l'équipe chargée de l'élaboration du Budget procède au recensement des contribuables pour enfin établir des rôles

et des avis de recouvrement. Les dépenses sont faites en fonction des charges réelles de la commune qui sont connues d'avance.

En investissement la commune a peu des recettes qui sont les produits vente parcelles, le fonds de péréquation et les 45% des recettes pour du Budget ordinaire. Avec ces maigres ressources la commune doit faire une planification des investissements qui doit tenir compte de son plan de développement local (PDC); bien qu'il soit en réactualisation.

Après amendement, le Budget de la commune s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : Cent cinquante-deux million six cent soixante dis mille neuf cent huit (152 670 908) pour le Titre II et de cent soixante-trois millions sept cent soixante-dix-huit sept cent quatre-vingt-dix-neuf (163 778 799). A la fin des débats à l'unanimité les conseillers municipaux présents ont adopté le Budget 2024 qui est sanctionnée par une délibération.

Cet examen du Budget 2024 a donné occasion aux conseillers de discuter largement de l'incivisme fiscal et de la nécessité de changer les stratégies pour mettre la commune dans ses droits.

De l'incivisme fiscal

Les conseillers ont remarqué le faible taux de recouvrement surtout de la taxe municipale et voirie. Ce comportement doit être renversé par une sensibilisation des populations sur l'importance des impôts pour la vie de la commune.

La sensibilisation doit commencer avec les conseillers municipaux qui sont les représentants de la population et sont en contact avec elles. Ils doivent s'organiser avec l'appui de la commune pour sillonner toute la commune. Aussi les conseillers ont souligné l'importance de la RADIO COMMUNAUTAIRE qui couvre tout territoire de la commune et même au-delà. Ce moyen de communication par excellence doit être au profit de la collectivité par l'organisation des émissions radiophoniques.

La commune doit prévoir une émission hebdomadaire pour parler des activités et des réalisations faites et celles en cours. Tous les moyens doivent être utilisés pour que la population s'intéresse à la vie et aux questions de développement.

Le droit à l'information des citoyens sur les affaires locales s'exerce dans le respect des dispositions en vigueur notamment en matière de publicité des actes de l'administration et à la liberté d'accès aux documents administratifs.

C'est pourquoi, le Maire doit regrouper l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine du développement local pour élaborer une stratégie et un plan d'action avec des objectifs clairs tendant à améliorer la gouvernance locale au niveau de la commune.

Du recouvrement des taxes propres à la commune

La viabilité du processus de décentralisation reste et demeure largement tributaire des ressources des collectivités territoriales.

C'est pourquoi, la mobilisation de ces ressources est un défi majeur que les principaux acteurs du processus que sont les élus locaux se doivent de relever. Les conseillers municipaux ayant compris l'enjeu ont profité de cette session ordinaire pour rappeler le Maire et proposer des stratégies de recouvrement des taxes.

La mobilisation des ressources oblige le Maire à être impartial, à soutenir à tout moment les équipes sur le terrain selon le conseil.

En plus de ce conseil ; les élus ont proposé des stratégies qui sont :

- Pour la taxe taxi motos

A ce niveau les conseillers ont demandé de remettre les carnets à la Police Nationale pour faire la perception de cette taxe ; qui fera un contrôle une semaine après la perception pour prendre les réfractaires.

- Pour les taxes identification et Présentation animaux

S'agissant de la présentation ; la police municipale doit s'impliquer pleinement pour mettre la commune dans ses droits. Le service de recouvrement doit prendre des dispositions pour que à chaque marche deux agents de la police municipale soient à la porte d'entrée du parc à bétail.

S'agissant de la présentation ; le faible taux de recouvrement vient du comportement des intermédiaires. Il faut interpeller le chef de village qui représente le chef de canton au niveau de la gestion du parc.

Enfin, le Maire, ordonnateur du budget par le fait qu'il est chargé par le conseil municipal d'exécuter le budget en son nom pour la réalisation des objectifs qu'il s'est assigné au titre de l'année d'exercice se doit de tout mettre en œuvre pour y parvenir. Il sera évalué et jugé à la fin de chaque exercice sur le taux de réalisation.

Du pont 4 : **Situation de la campagne agro-sylvo pastorale**

A- Agriculture

Cette partie a été exposée par le communal de l'agriculture qui a commencé sa présentation par la quantité et la réparation des pluies enregistrées pour cette campagne agricole.

Son exposé fait ressortir que la campagne agricole d'hivernage 2023 a démarré à la 2^{ème} décade de juin avec 100% de villages ayant effectué les semis.

En effet, celle-ci a été caractérisée par la rareté et la mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace. Ce qui a occasionné une situation de ré-semis ainsi que des poches de sécheresse tout au long de la campagne au niveau de toute la commune.

A titre illustratif il a présenté un tableau comparatif des hauteurs des pluies des années 2022 et 2023.

. **Situation Pluviométrique :**

	2022	2023	Ecart
Hauteur en mm	537,9	329,6	-208,3
Nombre de jour	35	27	-8

L'analyse du tableau montre dans sa globalité que la commune n'a pas été bien arrosée au cours de la campagne 2023.

Aussi cette situation de déficit hydrique n'a épargné aucun village de la commune avec un pic de sévérité sur le tronçon Margou Ganda, Koudagandé, Gorzoré Babalouba, Gorzoré Mayaki,

Gorzoré Toukkou, Tamkala Gorko, Tamkala Kobadjé, Tamkala Soppodou, Gorou Banda, Korankassa Zarma, Korankassa Peulh.

Ensuite il a dressé le point des attaques par les ennemis de culture qui est caractérisée cette année par :

- des attaques sur le Mil de :
 - *Rhynuptia Infuscata* à Kofo, Déboga, Garou Zarma et Tiéringui;
 - *Dysdercus Volkéri* à Karra, Gounoubi ;
 - *Héliochéllus Albipuntélla* à Tombo Balley 1 et 2, Gounoubi, Wazey et Bossadjé.

Des prompts interventions ont permis de contrôlé les infestations. Pour certains ennemis, il faut des interventions biologiques c'est-à-dire le lâcher dans les champs des insectes appelés bracon qui pondent dans les ennemis pour enfin les neutraliser. Dans cette lutte la Direction régionale a été sollicitée qui a mis à la disposition de la commune trois flacons contenant ces insectes. Mais seul le village de Tombo ballé a lâché les insectes, les autres villages ont hésité nonobstant nos encadrements et sensibilisations.

Les conseillers ont demandé si ces insectes sont toujours disponibles ; le communal les a rassuré de cette disponibilité.

Dans sa politique d'aide à la population vulnérable, l'Etat et ses partenaires ont mis à la disposition des populations des vivres dans le cadre de l'opération appelée : Distribution gratuite ciblée (DGC)

Dix villages déficitaires à l'issue de la campagne agricole 2022 ont été appuyés au niveau de la Commune Urbaine de Birni N'Gaouré.

Tableau des villages et quantités reçues :

N° d'ordre	Villages	Population	Quantité céréale	Nombre de ménages bénéficiaires prévu	Population touchée prévue
Centre principal de Birni					
01	Déboga	1089	4800	48	336
02	Djamdaroual	413	1800	18	126
03	Boundoukonkéhi	382	1700	17	119
Total Centre principal de Birni		1884	8300	83	581
Centre Secondaire de Wazey					
04	Wazey	1306	5700	57	399
05	Koffo	501	2200	22	154
06	Gounoubi	1175	5200	52	364
Total Centre Secondaire de Wazey		2982	13100	131	917
Centre Secondaire de Bossadjé					
07	Bossadjé	1450	6400	64	448
08	Iladé	624	2700	27	189
09	Doldol	1166	5100	51	357
10	Poulo	999	4400	44	308
Total Centre Secondaire de Bossadjé		4239	18600	186	1302
Total Général		9105	40000	400	2800

Le communal de l'agriculture a conclu en exposant les difficultés rencontrées au cours de cette campagne qui sont :

- ❖ Le Manque d'appui de la Mairie à travers la prise en charge des TDR ;
- ❖ L'insuffisance des appareils de traitement ULV ;
- ❖ La retentions par certains villages des appareils après les traitements.

B - Elevage

La présentation de la situation pastorale de la campagne agricole 2023 a été faite par le communal de l'élevage. Toute sa présentation est axée sur la situation sanitaire au cours de cette campagne 2023. Cette situation sanitaire était marquée par des foyers de maladies pour la plupart hydro pseudo telluriques. Pour confirmer une maladie ; des prélèvements sont faits et envoyés au laboratoire. Suite aux analyses les maladies suivantes ont été confirmées : la distomatose, la piroplasmose et la rickettsiose.

Après analyse globale des maladies au cours de cette campagne, les plus fréquentes sont celles liées au sol et la gravité des choses est que certaines de ces maladies sont des zoonoses c'est-à-dire communes à l'homme et l'animal. A travers ses partenaires la commune a pu faire quelques ripostes avec la vaccination des animaux dans les foyers touchés.

Ensuite le communal a donné la situation des points d'eau de la commune qui sont les abreuvoirs des animaux. A ce niveau la commune dispose de quarante-huit marres permanentes qui n'ont pas leur volume habituel. La quantité de pluie tombée au cours de la saison n'a pas bien rempli ; ceci pourrait conduire à l'assèchement de ces marres.

Les derniers points exposés par le communal sont la situation du pâturage et des propositions pour prévenir le déficit.

- De la question du fourrage

La commune ne dispose ni d'enclave, ni d'aire de pâturage, ni d'aire de repos le long des couloirs de passage. Aussi La commune est toujours déficitaire du point de vue fourrage, nous sommes approvisionnés par les villages des communes de Garandeye et Dosso. Le déficit fourrage se fera sentir dès le mois de janvier.

- Des propositions

Pour pallier à cette situation la commune doit :

- ✓ Prévoir des séances de sensibilisation avant et après la campagne pour que les producteurs ne balayent pas les résidus ;
- ✓ Faire des actions de prévention des maladies contagieuses
- ✓ Appuyer les missions de contrôle de mise en valeur des ressources partagées,
- ✓ Redynamiser les banques d'aliments bétails.

Dans le domaine de l'environnement la campagne 2023 a été mouvementée par des activités de CES/DRS (travaux de récupération des terres), de régénération naturelle assistée, de reboisement, de lutte contre les plantes envahissantes et enfin la mobilisation des recettes issues des taxes perçues sur le transport du bois.

➤ De la récupération des terres

La commune a eu le concours de l'ONG ISLAMIC RELIEF qui intervient dans quelques villages de la commune. Les villages de Kofo et Garou ont été choisis pour cette activité de récupération des terres qui s'est faite sur 32 ha pour un montant injecté de un million huit cent dix-sept mille (1 817 000)FCFA.

➤ De la RNA

Cette activité de régénération naturelle assistée a été financée par l'ONG WORLD VISION dans ses villages d'interventions. Cette activité a commencé par une géolocalisation des champs des participants volontaires dans les sept villages d'intervention (Dabbaga, Dounibibi, Kourfaré, Haoulawal Z, Karra ; Karra ; Kora, kassa peulh et Doaloga). En effet sur cent participants 98% sont des hommes et 2 % des femmes pour une superficie de 0,23 ha.

Du point 5 : **La situation de l'éducation dans la commune**

L'éducation fait partie des quatre domaines transférés tout comme l'environnement ; la santé et l'hydraulique ; c'est pourquoi les conseillers ont augmenté ce point à l'ordre du jour de la session. Avant de donner la parole à l'inspecteur, la Présidente du conseil municipal a tenu le remercier pour sa disponibilité.

Dans son exposé il ressort que la commune dispose de cinquante-sept écoles publiques tout comme privées. Dans ces établissements, seuls vingt-quatre ont effectué la rentrée au 2 octobre suivant le critère du Ministère. En effet une rentrée est constatée effective dans une école si tous les enseignants et élèves ont répondu présents le jour de cette rentrée. Trois écoles n'ont pas effectué la rentrée c'est-à-dire aucune présence ni des élèves, ni des maîtres. Toujours dans le cadre de la rentrée scolaire une réunion de préparatoire avec tous les acteurs de l'éducation a été tenue pour le partage des règlements envoyés par le Ministère. Lors de cette réunion les parents ont expliqué que les enfants sont occupés par les travaux champêtres donc ne peuvent pas répondre, il faudrait attendre soit mi-octobre ou la fin du mois d'octobre. Mais il faut ajouter malgré l'absence des élèves, cela ne donne pas droit aux Maîtres de répondre toujours présents du lundi au vendredi. Cependant les écoles du chef-lieu de la commune et les alentours ont débuté les cours. Les effectifs pour cette année scolaire est de 7 677 du CI au CM2 dont 3 760 filles soit 48 ; 37% et 3 917 garçons soit 51 ; 63 %. L'inspecteur a aussi relevé que l'année passée des jardins d'enfants n'ont pas ouverts (Setti, Kourfaré ; Dobboga), les classes sont restées fermées durant toute l'année mais cette fois-ci ils veulent les ouvrir à tout prix car ces classes pré-scolaires sont les pépinières des villages. L'inspection a un besoin de vingt-sept enseignants pour arriver à ouvrir tous les niveaux dans toutes les écoles.

Comme difficultés majeures, c'est le nombre des femmes enseignantes qui freine le bon fonctionnement des écoles. Les classes normalement car ces enseignantes trouvent toujours des faux alibis pour être s'absenter. Parmi autres difficultés il y'a le non versement par les parents de la cotisation des CGDES ; le nombre élevé des classes en paillote. En effet l'inspection compte 163 classes dont 98 en paillote. Il y'a aussi le manque de clôture pour les établissements qui sont dans la ville et l'empiétement de la cour de l'école Banifandou par la population pour faire des habitations.

Du point 6 : **Les activités intersession**

Cette partie retrace les grandes activités faites par le Maire entre les deux sessions et permet d'informer les conseillers sur les activités des partenaires mais aussi l'exécution de certaines délibérations. La première activité partagée avec le conseil est les interventions de l'ONG ISLAMIC RELIEF qui ont fait de la récupération des terres, de la distribution des céréales.

Ensuite l'ONG WORLD VISION, dans ses actions en direction des enfants parrainés des villages d'intervention a soutenu les familles dans les préparatifs de la rentrée.

Le Maire a aussi informé du grand Projet de PNUD, qui veut investir plus d'un milliard pour la première phase. Ce programme nommé PIDAGRESS vise à développer l'agrobusiness sur le modèle centre Songhaï au Bénin. Pour se faire le programme a besoin d'un terrain de cent ha pour les réalisations. La commune pour être impartial a informé tous les villages mais deux ont répondu, le village de Bossadjé et celui de Karra qui a désisté au profit de Bossadjé. En conclusion ce site sera implanté dans les villages de Bossadjé qui a donné délivré une donation pour les cent ha qui a eu la visite des techniciens de la commune et même du centre Songhoi. PNUD est sur les dernières retouches pour la mise en œuvre de ce vaste programme ambitieux et porteur d'espoir.

Le Maire a aussi informé les conseillers de la poursuite des activités du recensement administratif. Il faut noter à ce niveau que les agents ont été formés et incessamment seront répartis dans les villages. Mis la mauvaise nouvelle, notre partenaire PACT2 qui a promis de nous accompagner pour le parachèvement de ce recensement n'a pas encore réagi.

Enfin ; elle a informé le conseil du niveau d'avancement des travaux de re planification de notre plan de développement communal qui est sa dernière phase, celle de la formulation et rédaction du PDC.

Après l'épuisement de l'ordre du jour, la Présidente du conseil a procédé à la clôture de la troisième session ordinaire de l'année 2023.

Le Rapporteur
Abdourahamane Djibo

La Présidente du conseil
Mme Seyni Ramatou Abdou